



BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCE DU CONSEIL DE BASSINS

PREAVIS MUNICIPAL N° 16/21 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PARC AVEC L'ASSOCIATION PARC NATUREL REGIONAL JURA VAUDOIS

Date des séances : jeudi 18, mardi 23 et lundi 29 novembre 2021

Membres présents de la Commission : Mmes Floriane André (absente le 23.11.21), Manfred Elmer, Gian Reto Gotsch (Président), Stéphane Martin, Hugues Rubattel, Nicolas Sudan, Claudia Witte (absente le 23.11.21)

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (23.11.2021)

Le 18 novembre 2021, Madame Sonia Pittet, Syndique, nous a présenté le préavis 16/21 relatif au renouvellement du contrat de parc avec l'Association Parc Naturel Régional Jura Vaudois.

La Commission des finances ainsi que la Commission forêt et alpages et les autres membres de la Municipalité étaient présents, pour cette présentation (certains membres étaient connectés via l'application TEAMS).

La Commission des finances qui s'est ensuite réunie le mardi 23 Novembre 2021 ainsi que le lundi 29 Novembre 2021 s'est accordée que ce renouvellement est justifié et fait parfaitement sens pour la commune de Bassins qui est l'une des communes les plus importantes de ce réseau.

Les points suivants ont été notés, lors de la décision de la Commission des finances :

- La contribution annuelle communale qui s'élève à 5 CHF par habitant, est tout à fait raisonnable et reste inchangée depuis 2014.
- La situation géographique de notre commune justifie la participation à cette association.
- Le contrat entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et sera valable pour 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2032
- Le Parc s'est donné pour mission le développement durable, ce qui correspond à l'ADN de notre commune.
- Le parc Jura Vaudois est reconnu au niveau national.
- L'approche de la gouvernance du parc avec la mise en place de pôles régionaux sera bénéfique pour notre commune.
- Il a déjà été prouvé par le passé l'aspect positif d'être membre de cette association, grâce notamment aux actions importantes réalisées avec le parc (listées au point 10.1 du préavis).

Cependant, la commission des finances souhaite également souligner qu'il sera important que la Municipalité s'assure que la contribution de notre commune soit

utilisée à bon escient, que les dépenses de l'association soient en adéquation avec la charte de l'association et que les potentiels travaux qui concerneront notre commune soient pris en compte et achevés dans des délais raisonnables.

Conclusions :

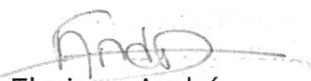
Vu le préavis municipal N° 16/21 relatif à la demande d'un contrat de parc entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Jura vaudois visant à la gestion d'un parc naturel régional d'importance nationale.

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil communal de Bassins d'accepter le préavis 16/21 relatif au renouvellement du contrat de parc avec l'Association Parc Naturel Régional Jura Vaudois, soit :

1. D'accepter le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 liant la Commune de Bassins à l'Association Parc Naturel Régional Jura Vaudois-
2. De porter au budget 2023 et suivants les montants de cotisations correspondants.
3. De charger la Municipalité de la mise en œuvre de la présente décision, de l'application et du suivi du contrat, et de l'autoriser à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

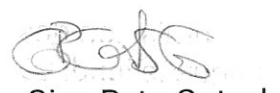
Fait à Bassins, le 29 novembre 2021



Floriane André



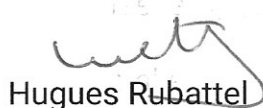
Manfred Elmer



Gian Reto Gotsch



Stéphane Martin



Hugues Rubattel



Nicolas Sudan
Rapporteur



Claudia Witte